



Logement en zone artisanale

Par **aral**, le **02/10/2008** à **18:30**

bonjour, avec mon ami nous allons entrer en possession de locaux en zone artisanale. nous souhaiterions y installer notre entreprise de service ainsi qu'un logement. nous voudrions savoir à qui nous adresser pour savoir quelles sont les conditions pour que ce soit possible, et quelle est la réglementation exacte en la matière.
merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **23:29**

C'est de la compétence des services de l'urbanisme de votre commune.